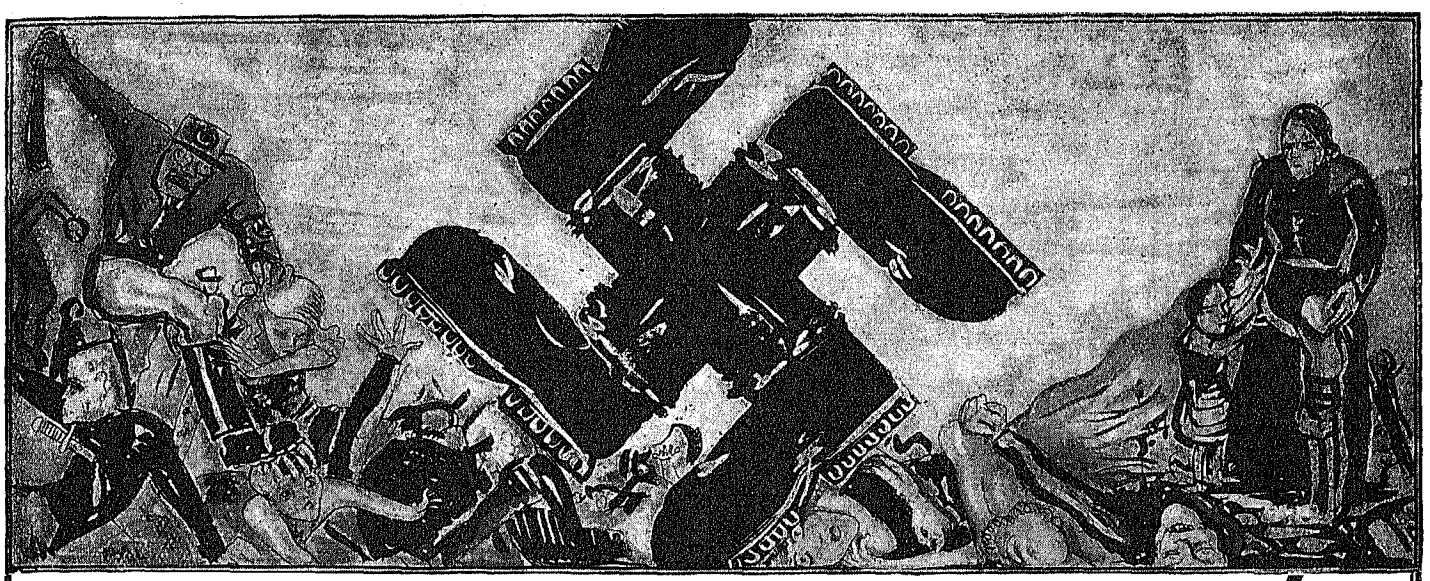

SOUS LA CROIX GAMMÉE

N° 14/15. Amsterdam.

Aux employeurs les mains libres.

(I.T.F.) La loi pour l'asservissement des travailleurs (appelée officiellement "loi sur la réglementation du travail national") qui a abrogé d'un seul coup les principales lois sociales allemandes et établi une domination quasi-absolue des employeurs, a été accueillie avec émotion par les travailleurs. Tout l'appareil du Front allemand du travail s'efforce à présent de présenter ce chef-d'oeuvre de réaction sociale comme du "socialisme allemand". Les ouvriers sont trompés sciemment; la rédaction vague de la loi permet pour commencer la plus extravagante des démagogies.

Le chef du Front allemand du Travail, le Dr. Ley, ne le cède à personne dans cette campagne de démagogie. Il affirme sans broncher que la loi est au fond dirigée en première ligne...contre les employeurs! "Pensez-donc" s'écria-t-il de manière pathétique le 17 janvier dans une réunion au Sportpalast à Berlin " en vertu de la nouvelle loi, le tribunal d'honneur pourra dénier à un employeur le droit de diriger une entreprise! Pareil employeur est un homme fini".

Beaucoup d'ouvriers ont cru à ces paroles emphatiques et quelques employeurs se sont même effarouchés. Le ministère du Travail du Reich a toutefois déclaré pour tranquilliser les patrons, que naturellement la nouvelle loi s'adapte entièrement au caractère du Troisième Reich: les ouvriers qui agissent en infraction aux règles de "l'honneur social" peuvent être révoqués sans préavis par un jugement du tribunal d'honneur et les employeurs peuvent, dans certaines circonstances, être privés de la"capacité de chef". Toutefois, tandis que l'ouvrier est immédiatement inscrit dans une liste noire et condamné ainsi au chômage permanent, le Bulletin officiel du ministère du Travail (N°4) écrit de quoi tranquilliser le patron le plus antisocial: sa "situation juridique comme propriétaire et directeur économique de l'entreprise reste inchangée" et il n'a qu'à désigner "une autre personne comme chef". Il est stipulé de façon expresse que le nouveau chef du personnel doit se conformer aux instructions du directeur anti-social! N'empêche qu'on continue à raconter aux ouvriers qui naturellement ne lisent guère le Bulletin du ministère du Travail, le mythe du "socialisme allemand" jusqu'à ce que la pratique de la loi ait déchiré à son tour ce tissu de mensonges..

Le principe du"Führer".

Dans un discours fait le 12 février 1934 à la Conférence nationale de l'organisation nationale-socialiste des classes moyennes le Dr. Ley a décrit de manière inimitable le caractère du principe national-socialiste du "Führer": "Adolf Hitler a dit un jour: Je me sens comme un père qui serait dans un jardin avec ses enfants. Je les laisse faire et jouer et me borne à les surveiller. Tantôt j'enlève un couteau à l'un, tantôt un fusil à l'autre, tantôt ceci, tantôt cela." Il ne faut pas prendre ces affirmations trop à la lettre:

On vient d'armer les troupes d'assaut de 2 millions½ de poignards et Göring continue à avoir son arme à feu. Dans le même discours le Dr. Ley a aussi expliqué comment ce principe du Führer est appliqué dans la pratique. Lorsque des nationaux-socialistes réclament la réalisation d'anciennes promesses ou encore celle du programme du parti, le Führer intervient et dit: "Halte-là, il me faut enlever encore cet instrument à mes petits enfants! Occupez-vous un peu d'autre chose à présent!" Et les "petits enfants" d'applaudir!

La stérilisation .

(I.T.F.) Sous le prétexte d'améliorer la santé populaire, les nationaux-socialistes ont incorporé dans leur appareil de terreur un nouveau rouage qui menace le corps et la vie des travailleurs allemands. Le 1er janvier 1934 une loi sur la stérilisation est entrée en vigueur. Elle donne le droit à 1.700 tribunaux spéciaux pour questions d'hérédité (Erbgesundheitsgerichte) de faire stériliser par la force quiconque est considéré par eux comme malade par transmission héréditaire. Suivant des déclarations du gouvernement allemand 200.000 hommes et autant de femmes seront, s'il le faut, traînés par la police, jusque sur les tables d'opération.

La stérilisation de tarés héréditaires est une question que l'on envisage sérieusement depuis des années dans tous les pays. Seulement, dans l'état actuel des investigations médicales, il n'y a que fort peu de maladies dont le caractère héréditaire est certain. Une commission anglaise de médecins a par conséquent mis en garde contre toute contrainte et en Norvège des mesures de stérilisation forcée ne sont prévues que pour des individus coupables de viol d'enfants. Aux Etats-Unis où une série d'Etats ont prévu dès 1907 la stérilisation, ces lois ne sont appliquées qu'avec une extrême prudence: durant les 25 premières années, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1933, la stérilisation n'a été pratiquée que dans 16.066 cas. En Allemagne toutefois, on ne veut pas faire moins que de contraindre à la stérilisation 400.000 personnes!

La loi en cause a toutes les caractéristiques du national-socialisme allemand. Les racistes fanatiques qui veulent appliquer aux hommes les méthodes de l'élevage d'animaux, les ennemis des ouvriers qui prêchent la suprématie d'une race "de maîtres" sur des millions d'êtres"nés esclaves" ont laissé la main libre à l'arbitraire des fonctionnaires nationaux-socialistes. Dans 8 cas on appliquera la stérilisation obligatoire, bien que, en octobre 1933 encore, un congrès de médecins allemands ait décrété pour une seule infirmité seulement l'hérédité certaine, c'est-à-dire pour la débilité mentale prononcée. Les nazis auront ainsi la possibilité d'intervenir dans la vie personnelle de leurs adversaires. Le danger existe en général que les médecins ayant qualité pour décider la stérilisation obligatoire condamneront en première ligne à ce traitement ceux qui sont réduits à la charité publique, car ces médecins sont fonctionnaires d'un Etat qui veut à tout prix faire des économies sur les dépenses sociales. La loi sur la stérilisation accentue ce danger par des dispositions spéciales dirigées contre la classe ouvrière. Pour les gens aisés qui se font soigner à leurs propres frais "dans une clinique privée offrant des garanties absolues que la procréation sera exclue" la loi de contrainte n'existe pas, mais cette loi est rigoureuse pour les indigents qui ne peuvent pas se payer un séjour dans une clinique. Avec cela, les médecins nazis réclament déjà que ce caractère d'exception soit encore accentué. La commission nationale pour la lutte contre la tuberculose réclame que la stérilisation obligatoire soit prescrite aussi pour les malades atteints de tuberculose ouverte. De nouveau toutefois, cette mesure ne s'appliquera pas aux malades riches mais uniquement aux éléments "a-sociaux et anti-sociaux", par quoi le Troisième Reich entend les marxistes et les chômeurs. La tuberculose précisément, la maladie des prolétaires, peut être efficacement combattue par des mesures d'ordre social. Mais le Troisième Reich qui avilit énergiquement la prévoyance sociale veut placer à présent les victimes pauvres de la maladie des prolétaires sous une loi d'exception.

Plus d'une femme ouvrière avait espéré que la nouvelle loi offrirait du moins la possibilité de limiter le nombre des naissances. Les nationaux-socialistes ont toutefois déclaré qu'ils n'ont aucunement l'intention de prendre des mesures dans ce sens. Les considérations sociales ne peuvent mettre aucun poids dans la balance dans les jugements des Tribunaux spéciaux pour questions d'hérédité, qui sont déterminés uniquement par la mystique raciste de la médecine de classe du Troisième Reich.

Une réduction de salaires exemplaire.

Depuis août 1933, les Nazis ont eu le bon sens de ne plus publier les statistiques officielles sur les salaires payés. Ils hésitent à rendre publiques les diminutions de salaires pratiquées dans le Troisième Reich. On en est par conséquent réduit, pour établir les salaires véritablement payés, à se baser sur des renseignements éparpillés. Les rapports annuels des grandes sociétés contiennent notamment des renseignements intéressants à ce sujet. A présent le consortium Siemens qui emploie au total 79.000 personnes, vient de publier son rapport sur l'exercice écoulé; il en ressort que pendant ce premier exercice du régime du Troisième Reich, la somme des salaires bruts de ceux qui travaillent au service de la Société Siemens a baissé en moyenne de bien 18 p.100

Dans le programme officiel du parti national-socialiste, Siemens a déjà été cité en exemple comme l'employeur "par excellence" qui se rend compte "de sa haute tâche de chef économique". Hitler l'a désigné pour siéger dans le Conseil consultatif économique qui exerce une influence décisive sur la politique économique du Troisième Reich. Par 18 p.100 de réduction des salaires, dans la première année déjà de la dictature brune, M.von Siemens a prouvé qu'il est conscient "de sa haute tâche de chef économique" dans le Troisième Reich .

"De la discipline ou bien ..."

(I.T.F.) L'abrogation de presque toutes les dispositions de protection ouvrière par la loi sur l'asservissement du salariat allemand (intitulée de manière euphémique loi sur la réglementation du Travail allemand) qui doit entrer en vigueur le 1er mai prochain, a suscité une agitation extraordinaire parmi les travailleurs. Le Commissaire du Travail à Berlin se voit obligé de déclarer afin de tranquilliser les esprits : " De nombreuses indications m'informent qu'une préoccupation générale existe chez les travailleurs de ne plus bénéficier après le 1er mai de bases stables pour la fixation des salaires et traitements. Beaucoup de salariés craignent que les salaires et traitements pourront être réduits de manière arbitraire. Des affirmations du même genre auraient été faites vis-à-vis de conseils d'entreprise. Une certaine inquiétude est entrée de la sorte dans l'économie". "Afin de faire taire tous les bruits" le Commissaire du Travail de Berlin a promis que les taux prévus dans les contrats valables jusqu'à présent continueront à être en vigueur à l'avenir comme limite minimum pour la rétribution. "Dans aucun cas" a-t-il dit " on ne pourra réduire les salaires au-dessous de ce minimum sans le consentement du Commissaire du Travail". Avec son consentement, ainsi se disent les ouvriers, la chose doit donc tout de même être possible!

Les ouvriers méfiants ne se sont pas laissés tranquilliser par les assurances des Commissaires de Brême et de Berlin. L'agitation s'accrut lorsque, dès le lendemain de la déclaration du Commissaire de Berlin, le ministère du Travail donna le démenti le plus formel à ses paroles en disant que, pour autant que possible, les contrats ne devaient pas être prolongés!

Afin d'atténuer l'inquiétude dans les entreprises, on tenta de détourner l'attention. Un nombre de petits entrepreneurs nazis et juifs furent arrêtés passagèrement pour hausse illicite sur les prix et dans le Palatinat, onze boulangers de village, furent mis en prison pour avoir majoré de 10 pfennigs le prix du pain de 6 livres. Cette manoeuvre de diversion toutefois n'atteignit pas cette

fois son but auprès des ouvriers qui avaient fait leurs expériences pendant 12 mois de pratique du Troisième Reich. A bout de ressources, le Front allemand du Travail tâcha alors de réprimer les discussions en menaçant les mécontents du camp de concentration. Le Bureau de presse du Front allemand du Travail émit un avertissement sous l'en-tête:"Le la discipline ou bien.....". "Il faut énergiquement combattre les bruits qui ont été répandus par quelques mauvaises langues ou gens peureux disant que les salaires seraient réduits après le 1er mai.. De la discipline, vous défaitistes et esprits mesquins, sinon vous partagerez le sort des boulangers du Palatinat!" In d'autres termes, celui qui se remue contre une réduction des salaires, ira au camp de concentration.

On combat le chômage.

(I.T.F.) Les bonzes du Front allemand du Travail n'ont plus rien à faire, hormis les caissiers accaparés par le paiement des traitements. Les conditions de travail et de salaires sont dictées par les Commissaires du Travail (après l'entrée en vigueur de la loi sur l asservissement des travailleurs, par messieurs les employeurs), les soirées dansantes et excursions de famille sont organisées par la Société récréative "Kraft durch Freude", de manière que les employés du Front du Travail se trouvent placés devant le grave problème de savoir comment remplir leur temps. C'est pourquoi le Front du Travail s'est senti obligé de veiller à ce que du moins la distraction ne manque pas et il a donc engagé un grand nombre de nouveaux employés. Le secrétariat de la Fédération des ouvriers métallurgistes dans la région d'Erfurt emploie à présent 25 personnes, tandis que trois militants suffisaient autrefois au travail. Dans la corporation des métaux, on a, dans la section de Magdebourg, ayant autrefois 9 militants, casé 15 bonzes, dans la section de Dortmund, ayant autrefois 4 militants, 9 bonzes, dans la section de Gera ayant autrefois 2 militants, 7 bonzes, dans la section de Görlitz, ayant autrefois 2 militants, 6 bonzes, à Schwerte (Ruhr) où toutes les fonctions étaient honorifiques, 3 bonzes et à Barop (Ruhr) où les fonctions étaient également honorifiques, 2 bonzes.

Il va sans dire que tout le monde est convaincu de la nécessité absolue de ces nouveaux engagements. Le sous-secrétaire d'Etat Reinhardt ne vient-il pas de déclarer: "Aujourd'hui on ne dépense en Allemagne pas un pfennig de plus qu'il n'est absolument nécessaire dans l'intérêt de la communauté populaire."

Où passent les fonds syndicaux.

(I.T.F.) Le Dr. Ley a été désigné par le procureur général comme syndic pour gérer la fortune des organisations ouvrières dont les nationaux-socialistes se sont emparés. En son nom, les trésoriers de la N.S.B.O. "administrent" les fonds ouvriers volés ainsi que les cotisations que la dictature hitlérienne contraint les ouvriers à verser. Ce système offre dans la pratique d'énormes inconvénients. Dans la section de Görlitz de la corporation nationale Communications et services publics (autrefois section de la Fédération des transports) deux trésoriers qui n'étaient pas d'une honnêteté impeccable, ont dû être jetés à la porte. Le 25 janvier 1934 un nouveau contrôle de la caisse eut lieu à l'improviste afin de tranquilliser les travailleurs de Görlitz devenus méfiants. Le trésorier, un ancien commerçant, se précipita d'une fenêtre pendant le contrôle. Sa mort venait à propos pour ces messieurs qui sinon auraient dû en trois trimestres destituer le troisième trésorier pour concussion.

Le cas de Görlitz n'est pas seul en son genre. Vu que les membres ont été privés de tout droit de contrôle, les détournements sont devenus extrêmement faciles. A Essen, le trésorier de la N.S.B.O., Neuhaus, inculpé de détournement de 21000 marks, mit fin à sa vie en se pendant. Dans la corporation des métaux (autrefois Fédération des métallurgistes) le trésorier à Weisswasser (Brandenbourg) détourna à son profit 4000 marks, celui de Hirschberg (Silésie) s'appropria indûment 3000 marks, tandis que son collègue de Hörde (Westphalie) se contenta modestement de 912 marks. La ville de

Erfurt (Thuringe) a toutefois remporté le premier prix ces derniers mois. Il y avait là jusqu'à cinq de ces dignes hommes de confiance qui avaient "administré" les sous des ouvriers comme leur propre bien! Les braves avaient probablement pris trop à la lettre une phrase préférée du ministre de la Propagande nationale, le Dr. Goebbels: "Ce que nous avons une fois en mains, nous ne le lâchons plus!"

Le Front allemand du Travail est jaune.

(I.T.F.) Plusieurs cours prud'hommales allemandes ont déclaré dès le mois d'octobre 1933, que les organisations du Front allemand du Travail ne sont pas des syndicats proprement dits. D'autres prud'hommes toutefois ont cru à la propagande nationale-socialiste et ont affirmé dans des jugements, que le Front allemand du Travail défend les intérêts des salariés exactement aussi bien que le faisaient un jour les syndicats libres. Heureusement, le Tribunal suprême du Travail vient à présent de constater dans un jugement du 28 février 1934 que, pour trois motifs, le Front allemand du Travail ne saurait être comparé avec les anciens syndicats libres. Voici les attendus sur lesquels repose le jugement du tribunal:

Dans le Front allemand du Travail les membres n'ont absolument rien à dire;

Le Front allemand du Travail ne fournit aux travailleurs aucune protection contre des tentatives de réduction des salaires ou d'avilissement des conditions de travail;

Le Front allemand du Travail est une organisation "jaune".

Aucun syndicaliste ne pourrait esquisser de manière plus frappante le vrai caractère du Front allemand du Travail.